

**Information n° 2020/PAM/001 sur les considérations de droit  
et de fait justifiant l'absence  
de publicité et/ou de mise en concurrence pour l'octroi de la COT n°41222000015**

Référence de l'emplacement	Domaine Public Fluvial non cadastré
Localisation	Parcelle d'une superficie totale de 317,46m <sup>2</sup> , dont 275m <sup>2</sup> de terrain et 42,46m <sup>2</sup> de bâtiment, située en rive gauche de la Moselle canalisée sur la Commune de Vandières.
Objet de la COT/AOT	Accès à la société
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE DROIT</b></p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de l'AOT/COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	<p>Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause.</p> <p>Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.</p>
<p align="center"><b>CONSIDERATIONS DE FAITS</b></p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la AOT/COT délivrée</p>	<p>Ce terrain ne peut être loué qu'à la Sté SCI de la PLATRERIE, celle-ci étant propriétaire de la parcelle cadastrée n°02 section AC, sur laquelle est située leur entreprise comprenant un parking et un bâtiment industriel. Le bâtiment empiète en partie sur le Domaine Public Fluvial (DPF) et son accès ne peut se faire que par passage sur le DPF.</p>

